

LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE- CALÉDONIE



PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS DE L'IEOM



Wallis-et-Futuna

Polynésie française

Nouvelle-Calédonie

Sommaire

Synthèse	4
----------------	---

I. Compte de transactions courantes

5

1.1 Biens : une balance commerciale très nettement déficitaire	7
1.2 Services : le déficit s'accroît avec la hausse du coût du fret maritime	10
1.3 Revenus primaires : le solde excédentaire continue de se contracter	12
1.4 Revenus secondaires : les transferts de l'État reculent avec la fin de la crise sanitaire	13

II. Compte financier

15

2.1 Investissements directs : les flux de trésorerie se contractent fortement	15
2.2 Investissements de portefeuille : hausse des achats de titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie après une année 2021 exceptionnellement basse	16
2.3 Autres investissements et équilibre global de la balance des paiements : des entrées nettes de capitaux après deux années de sorties nettes	17

Encadrés

Encadré 1 – Les versements publics retrouvent leur niveau d'avant-crise	12
Encadré 2 – Les révisions des données antérieures de la balance des paiements	16

III. ANNEXES.....

19

3.1 Les tableaux statistiques	19
3.2 La méthodologie de la balance des paiements	22

Synthèse

L'année 2022 se caractérise par un rebond de 3,5 % de la croissance économique calédonienne, après trois années de contraction, mais aussi par un contexte de tensions inflationnistes inédites. La reprise de l'activité économique post-Covid a donc bien eu lieu, mais avec une année de décalage par rapport à la France hexagonale et aux autres géographies ultramarines. Le rattrapage n'est toutefois que partiel puisque le territoire ne retrouve pas le niveau de PIB de 2019 (en francs constants).

En début d'année, l'économie calédonienne a bénéficié d'un environnement de sortie de crise sanitaire, de la fin du processus référendaire qui était porteur de tensions et d'incertitudes, et de cours du nickel particulièrement favorables sur les marchés internationaux. Par conséquent, l'emploi privé a atteint un plus haut historique en milieu d'année, la consommation des ménages s'est révélée résiliente et les entreprises ont investi à des niveaux supérieurs à ceux qui prévalaient avant la crise. L'activité bancaire a été relativement soutenue, mais dans un contexte plus contraint (essoufflement de la collecte des dépôts et normalisation de la politique monétaire).

Après deux années marquées par des mesures de soutien importantes (sous forme de subventions, de prêts et de garanties), les engagements de l'État sont revenus progressivement à leur niveau d'avant la crise sanitaire, alors que les déséquilibres des finances publiques calédoniennes ont continué de s'aggraver.

Le déficit des transactions courantes se dégrade

Le compte de transactions courantes calédonien est structurellement déficitaire. Le déficit atteint 70,5 milliards XPF en 2022 (soit 6,5 % du PIB 2022) contre 40,5 milliards XPF en 2021. Cette dégradation provient essentiellement de la réduction de l'excédent des revenus secondaires (-21,6 milliards XPF); les transferts de l'État revenant à des niveaux moindres avec la fin de la crise sanitaire.

L'année 2022 est marquée par une hausse significative des échanges de biens. Le déficit de la balance commerciale se réduit très légèrement (-2,9 %) à -92,7 milliards XPF. Les exportations de marchandises (295,7 milliards XPF) sont composées à 97 % de minerais et de métal. Elles ont bénéficié de l'orientation très favorable des cours sur les marchés internationaux. Les importations de marchandises ont été tirées par la croissance des importations de biens énergétiques qui bondissent (+140,8 %) en raison de la hausse simultanée des cours du pétrole, du gaz et du charbon.

Tableau 1 : Soldes des principaux postes de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie

En millions de XPF	2020 (r)	2021 (r)	2022 (p)
Compte des transactions courantes (I) dont	-40 854	-40 491	-70 482
Biens	-88 871	-95 551	-92 746
Services	-63 186	-67 143	-74 067
Revenus primaires	40 370	37 791	33 550
Revenus secondaires	70 832	84 412	62 781
Compte de capital (II)	-498	-498	-177
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	-41 352	-40 989	-70 659
Compte financier dont	-26 381	-47 879	-34 520
Investissements directs (IV)	-54 128	-77 043	-21 683
Investissements de portefeuille (V)	4 373	842	3 292
Autres investissements	23 374	28 321	-16 129
Erreurs et omissions	14 971	-6 890	36 140
<i>Pour mémoire PIB (estimé à partir de 2016)</i>	<i>988 000</i>	<i>1 016 000</i>	<i>1 092 000</i>

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Sources : IECOM, ISEE

Le déficit de la balance des services se dégrade significativement (-10,3 %) pour atteindre - 74,1 milliards XPF. Ceci s'explique notamment par la détérioration du solde des transports maritimes (hausse du coût du fret).

La France, premier partenaire du territoire

La France métropolitaine reste le principal partenaire commercial du territoire, avec 35 % des transactions courantes, suivie de la Chine à hauteur de 19 %.

Des entrées nettes de capitaux

En 2022, les flux financiers entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde enregistrent des entrées nettes de 34,5 milliards XPF (contre 47,9 milliards XPF en 2021).

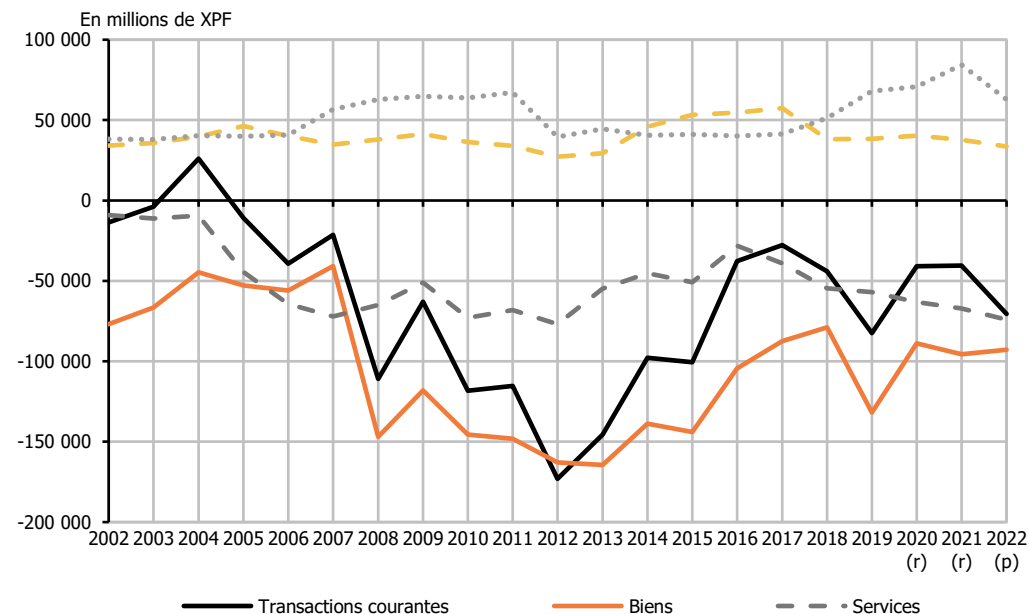
Ces entrées correspondent essentiellement aux investissements directs étrangers (IDE). Les opérateurs du secteur du nickel voient en effet leur situation se dégrader depuis plusieurs années, nécessitant des confortements de leurs maisons-mères (situées hors du territoire) afin de compenser leurs exercices déficitaires.

Les investissements de portefeuille, qui recensent les placements des résidents dans des titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie, se traduisent par des sorties de capitaux de 3,3 milliards XPF, en augmentation par rapport à l'année 2021 (année de crise sanitaire sur le territoire), mais proche des niveaux de 2020. Les résidents continuent d'effectuer des placements à l'étranger afin de diversifier leur patrimoine.

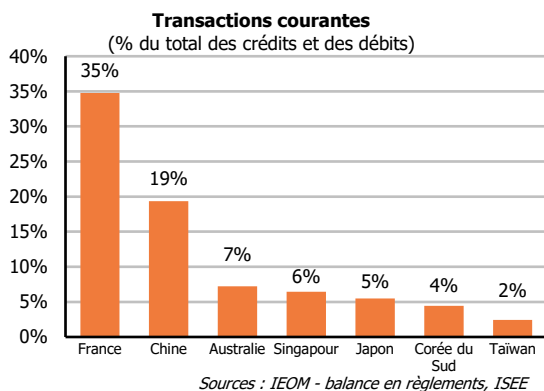
Au final, la balance des paiements met en évidence le besoin de financement structurel de l'économie calédonienne. Le déficit courant (hors versements publics) n'est qu'en partie financé par les versements publics de l'État. Ainsi, les flux financiers traduisent une hausse structurelle des engagements vis-à-vis de l'extérieur pour financer le déficit courant restant. Cette hausse des engagements se matérialise principalement par des investissements directs entrants. En 2022, les versements publics nets et les investissements directs nets compensent 77,4 % du solde courant.

I. Compte de transactions courantes

Graphique 1 : Principaux soldes du compte de transactions courantes



Graphique 2 : Répartition géographique des transactions courantes



Le déficit structurel de la balance des transactions courantes, se creuse nettement en 2022 (-30 milliards XPF) pour s'établir à 70,5 milliards XPF. Cette évolution s'explique principalement par la réduction de l'excédent des revenus secondaires (-25,6 % à 62,8 milliards XPF).

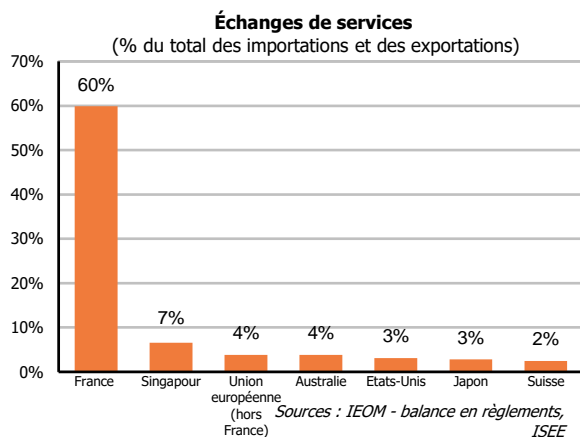
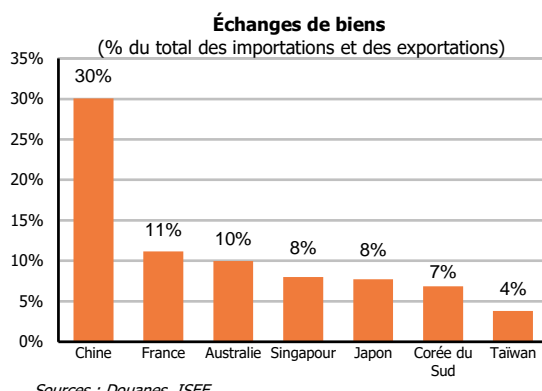
L'année 2022 est marquée par une hausse significative des échanges de biens. L'augmentation des importations (+38,0 %, à 387 milliards XPF) demeure toutefois inférieure à celle des exportations (+59,0 %, à 295,7 milliards XPF, tirée par la hausse des prix du nickel). Le déficit de la balance commerciale s'est ainsi légèrement amélioré (-2,9 %) et s'établit à 92,7 milliards XPF contre 95,5 milliards XPF en 2021.

En revanche, le déficit de la balance des services se dégrade significativement (-10,3 %) pour atteindre 74,1 milliards XPF, du fait notamment de la détérioration des soldes des transports maritimes et des services audiovisuels.

La France hexagonale et la Chine, principaux partenaires commerciaux du territoire, représentent respectivement 35 % et 19 % des transactions courantes. Cette surreprésentation s'explique par l'importance de leurs échanges commerciaux avec la Nouvelle-Calédonie, que ce soit en termes d'importations (France) que d'exportations vers la Chine (essentiellement des produits issus de l'activité du nickel).

La Nouvelle-Calédonie entretient toujours des échanges avec les pays de la zone Asie-Pacifique comme l'Australie, Singapour, le Japon, la Corée du Sud et la Nouvelle-Zélande. Ces cinq pays concentrent au total 25 % des transactions courantes avec le territoire en 2022 (contre 20 % en 2021).

Graphiques 3 et 4 : Répartition géographique des échanges de biens et de services

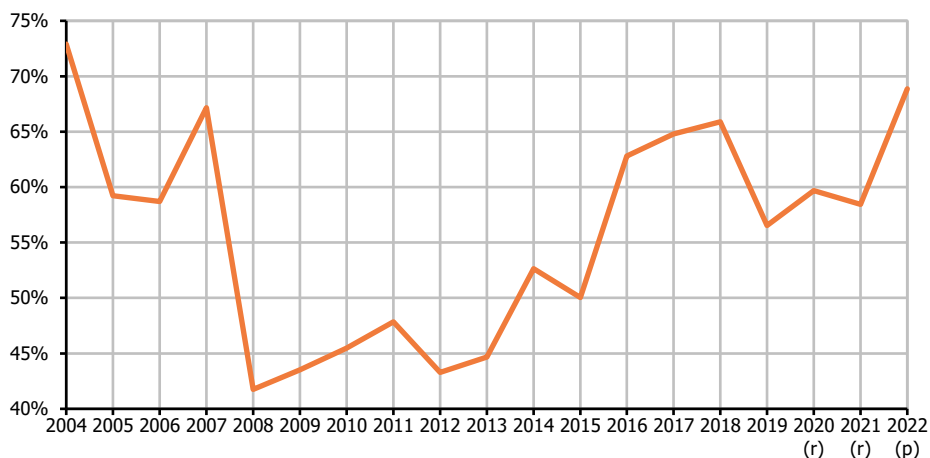


Ainsi, 30 % des échanges de biens du territoire sont réalisés avec la Chine.

En ce qui concerne les échanges de services, la France arrive largement en tête avec 60 % du total, en raison de l'importance des administrations publiques.

Globalement, les importations cumulées de biens et services enregistrent une hausse de 144 milliards XPF (soit +36,8 % sur un an) tandis que les exportations s'accroissent de 140 milliards XPF (+61,1 %).

Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations s'améliore et s'établit à 68,9 % (après 58,4 % en 2021). Pour rappel, ce niveau est plus élevé que celui de la période 2008-2013 où il se situait en moyenne aux alentours de 45 % (phase de construction des usines métallurgiques).

Graphique 5 : Taux de couverture (exportations / importations de biens et services)

(r) Chiffres révisés
(p) Chiffres provisoires

— Taux de couverture (biens et services)

Sources : IEOM, ISEE

1.1 Biens : une balance commerciale très nettement déficitaire

La balance commerciale calédonienne est structurellement déficitaire. Ce déficit atteint 92,7 milliards XPF en 2022, en légère diminution sur l'année (-3,0 milliards XPF). Les exportations, nourries par la forte hausse des prix des produits du nickel, ont en effet davantage augmenté que les importations (malgré une hausse également du coût de l'énergie).

La forte croissance des exportations s'explique par la hausse du prix de vente des produits liés à l'industrie du nickel

Les exportations de marchandises générales augmentent de 58,7 % (+109,2 milliards XPF) **en 2022 pour atteindre 295,7 milliards XPF**. Composées à 97 % de minerais et de métal, elles ont bénéficié de l'orientation particulièrement favorable des cours sur les marchés internationaux.

- Les exportations de minerais de nickel enregistrent une hausse de 34,4 % (+19,2 milliards XPF) grâce à un effet valeur tandis que les quantités exportées reculent de 6,1 %.

- Les exportations de NHC¹ continuent d'augmenter significativement (+71,6 % en valeur soit +21,4 milliards XPF). Les volumes exportés augmentent également de 57,2 %, illustrant les besoins croissants de l'industrie des batteries électriques.
- Les ventes de ferronickel affichent une forte hausse en valeur (+79,0 % soit +70,1 milliards XPF), comme en volume (+15,1 %).

Loin derrière les produits du nickel, les ventes de produits de la mer progressent en 2022 (+35,6 %). Les exportations de crevettes, qui représentent 86 % de ces exportations, augmentent de 31,9 % en valeur (+291 millions XPF) et de 16,6 % en volume.

La croissance des importations est tirée avant tout par celle des biens énergétiques

Les importations de marchandises générales ont fortement augmenté en 2022 (+37,8 % soit +106,2 milliards XPF, après +3,7 % en 2021). **Elles atteignent 386,9 milliards XPF².**

¹ Nickel Hydroxyde Cake.

² Les importations comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret) sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées en FAB).

Les importations de biens énergétiques représentent 30,7 % de l'ensemble des importations du territoire en valeur. Elles bondissent en 2022 (+140,8 %, soit +69,4 milliards XPF) en raison de la hausse simultanée des cours du pétrole, du gaz et du charbon.

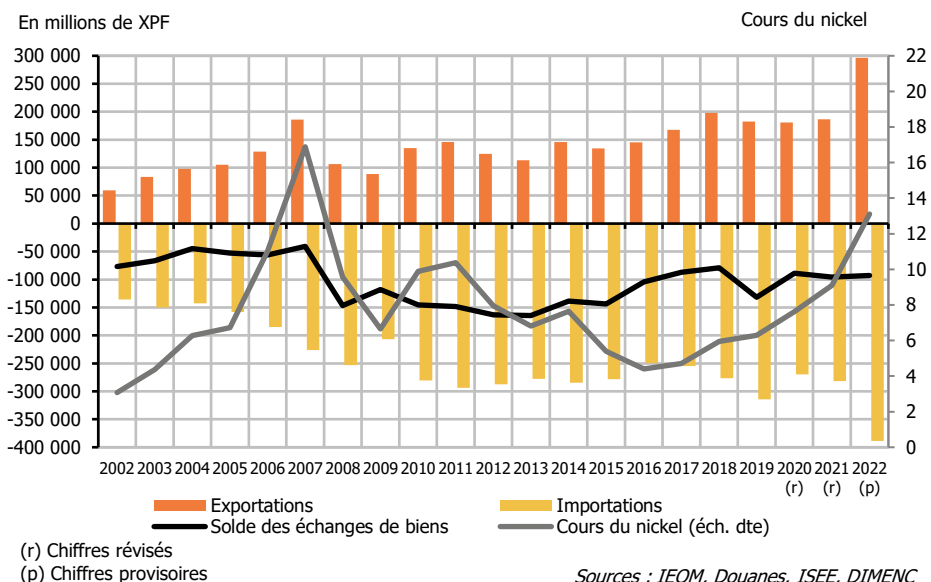
Les importations de biens intermédiaires croissent également de manière significative : +22,4 milliards XPF (+34,9 %) du fait des achats de produits de l'industrie chimique, de soufre et d'articles en fer et en acier. Certains de ces biens intermédiaires ont également été affectés par des hausses

significatives de leurs prix sur les marchés internationaux en 2022.

Les importations de biens d'investissements augmentent (+9,4 milliards XPF, soit +11,4 %), notamment en raison de renouvellements de machines et engins dans l'industrie du nickel.

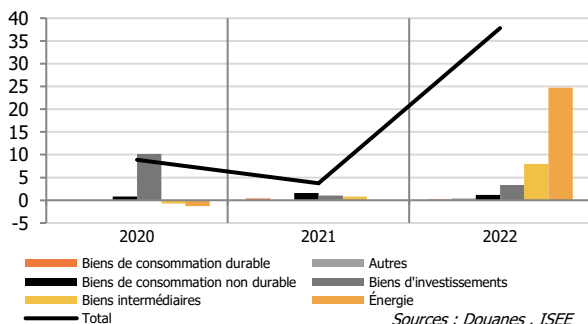
Enfin, les importations de biens de consommation durables et non durables augmentent respectivement de 5,0 % et 4,9 % en valeur.

Graphique 6 : Évolution des échanges de biens

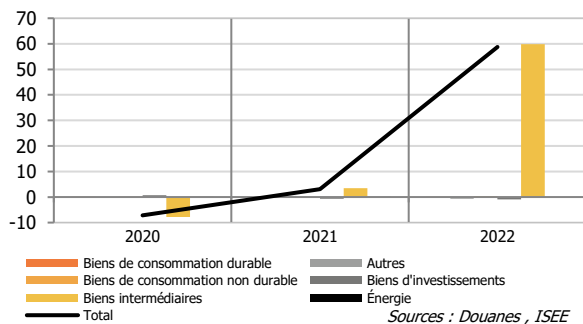


Graphiques 7 et 8 : Contributions par produits à l'évolution des importations/exportations (en valeur)

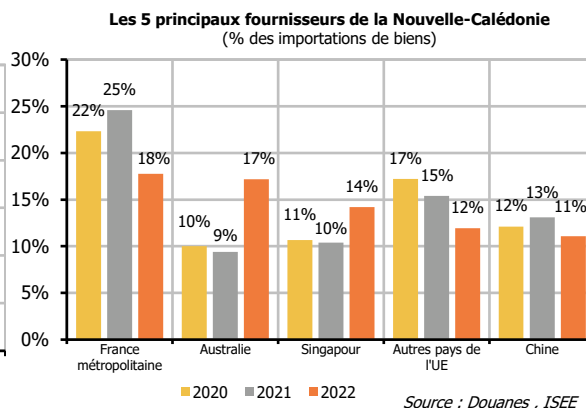
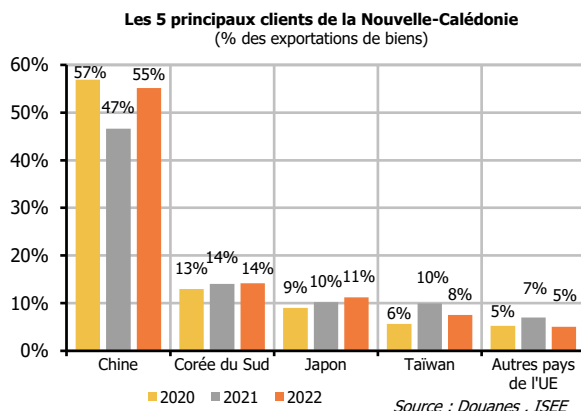
Principaux produits importés par la Nouvelle-Calédonie
(contributions à la croissance des importations de biens, points de %)



Principaux produits exportés par la Nouvelle-Calédonie
(contributions à la croissance des exportations de biens, points de %)



Graphiques 9 et 10 : Répartition géographique des échanges de biens



La Chine, principal client de la Nouvelle-Calédonie

La Chine est, de loin, le principal client du territoire. Du fait de la hausse des cours, les exportations vers ce pays, principalement composées des produits du nickel, bondissent (+88,2 % sur un an). Elles représentent 55,2 % de l'ensemble des biens exportés, soit 163,1 milliards XPF et cette part de marché a été multipliée par 8 depuis 2011 (6,5 %).

Les exportations vers la Corée du Sud augmentent également (+60,7 %). Ce pays est le deuxième destinataire des produits calédoniens, principalement de nickel (41,9 milliards XPF et 14,2 % des ventes).

Les exportations vers le Japon, troisième partenaire du territoire (11,3 % des ventes), s'élèvent à 33,3 milliards XPF (+75,6 % sur un an). Le Japon est par ailleurs le principal destinataire des produits de la mer et de l'aquaculture du territoire. Ceux-ci représentent 17,4 % des exportations vers le Japon contre 53,9 % pour les produits issus de l'industrie métallurgique et 25,4 % pour les minerais de nickel).

Taiwan est un autre client significatif de la Nouvelle-Calédonie (7,5 % des ventes, soit 22,2 milliards XPF). Les produits de l'industrie du nickel constituent la majorité des exportations vers Taiwan.

Ces quatre pays d'Asie concentrent 88,1 % des exportations totales de la Nouvelle-Calédonie.

La France métropolitaine reste le principal fournisseur du territoire mais est rattrapée par l'Australie en 2022

S'agissant des **principaux fournisseurs, la France métropolitaine demeure le premier partenaire du territoire** avec 17,7 % de part de marché en 2022. Les importations originaires de France s'élèvent à 68,6 milliards XPF, valeur stable par rapport à 2021. Les produits importés sont variés : produits pharmaceutiques, alimentaires, véhicules, produits d'hygiène, machines et divers équipements. Les importations originaires des autres pays de l'Union européenne s'établissent à 42,6 milliards XPF, soit 11,9 % des importations.

L'Australie devient le second fournisseur et représente 17,2 % de part de marché, soit un total de 66,4 milliards XPF, en forte hausse sur un an (+152,2 %), nourrie par la forte hausse du prix du charbon. Outre le charbon, les importations sont également constituées de machines, équipements et produits alimentaires.

Singapour demeure le troisième partenaire (54,9 milliards XPF et 14,2 % des achats). Les importations sont également en forte hausse en 2022 (+25,7 milliards XPF), en lien avec l'augmentation du prix des hydrocarbures qui représentent 91,2 % des importations originaires de Singapour.

La Chine, avec 11,1 % de part de marché, est le quatrième partenaire d'approvisionnement. Les importations s'élèvent à 42,9 milliards XPF et progressent de 16,8 % sur l'année. Elles sont principalement composées de matériels informatiques et de communication, de vêtements, de machines et appareils ménagers, de produits en caoutchouc et plastique, de meubles et de véhicules.

1.2 Services : le déficit s'accroît avec la hausse du coût du fret maritime

Les **échanges de services affichent un déficit** de 74,1 milliards XPF en 2022, qui résulte principalement des dépenses liées aux transports maritimes et aux services divers aux entreprises. Sur l'année, le déficit se creuse de 6,9 milliards XPF du fait de la dégradation du solde des transports maritimes.

Les transports : le déficit des services de transports se dégrade de 6,4 milliards XPF sur l'année (-20,4 %) pour s'établir à 37,9 milliards XPF.

- L'activité de transport maritime concerne essentiellement des opérations de fret (acheminement de marchandises vers la Nouvelle-Calédonie et expéditions hors du territoire), principalement de minerais et de produits de l'industrie du nickel. En 2022, le déficit du transport maritime continue de se dégrader pour atteindre 34,9 milliards XPF, en lien avec la forte hausse du coût du fret maritime.
- Fin 2021, la réouverture des frontières a permis aux résidents calédoniens de voyager de nouveau, mais les touristes ne sont revenus que progressivement en Nouvelle-Calédonie. Ce phénomène s'est traduit par une hausse plus importante des dépenses des résidents (billets d'avion achetés à des opérateurs étrangers, frais d'escales, redevances sur trafic, affrètements...) que des recettes générées par la compagnie aérienne locale. En conséquence, le déficit des services de transports aériens se creuse légèrement pour atteindre 3,1 milliards XPF.

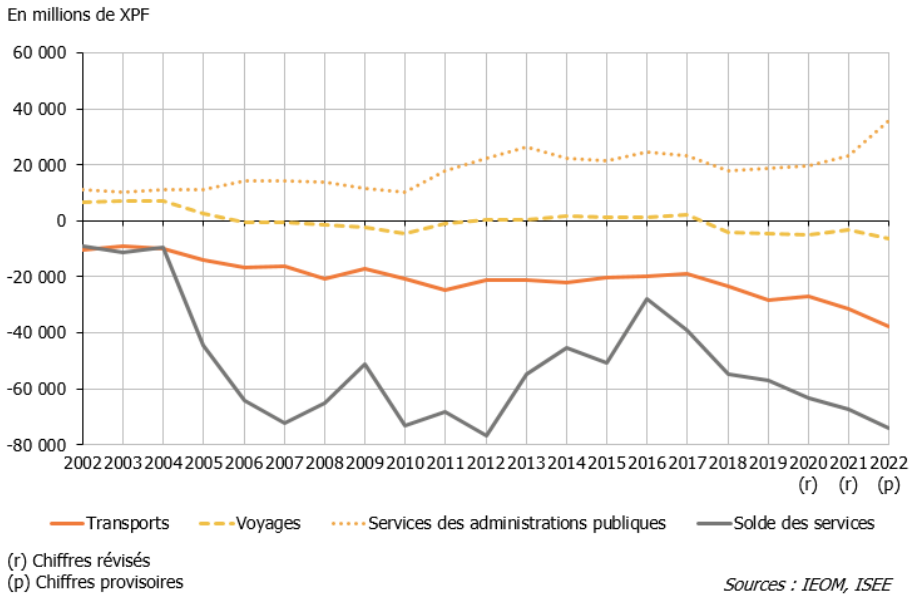
Les voyages³ : le solde de la balance des « voyages » accroît son déficit à 6,2 milliards XPF (contre 3,4 Md XPF en 2021).

Les recettes (dépenses des touristes en Nouvelle-Calédonie) progressent fortement après deux années consécutives de baisse : elles atteignent 7,1 milliards XPF, après seulement 0,3 milliard en 2021 et 3,3 milliards XPF en 2020. En 2022, 78 850 touristes ont été accueillis en Nouvelle-Calédonie (contre 12 446 en 2021, 31 229 en 2020 et 130 675 en 2019). Les croisières ayant repris au dernier trimestre 2022, 60 370 croisiéristes ont également été accueillis sur le territoire. Toutefois, avec la reprise des voyages des Calédoniens hors du territoire, les dépenses (des Calédoniens à l'étranger) s'élèvent à 13,3 milliards XPF et progressent davantage que les recettes, impliquant une dégradation du déficit de 2,8 milliards XPF sur l'année.

Les services des APU : le solde de ce poste excédentaire s'établit à 35,6 milliards XPF, en hausse de 12,6 milliards par rapport à 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses civiles des administrations publiques (hors dépenses de personnel et d'intervention). Les dépenses militaires (de fonctionnement et d'investissement) des administrations publiques et les salaires versés aux personnels militaires (FANC et RSMA) ont peu augmenté en 2022.

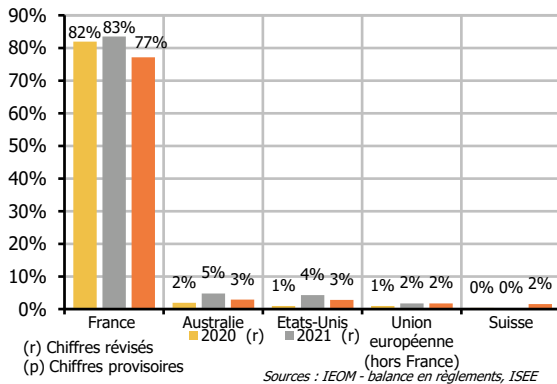
³ Conformément à la 6^e édition du Manuel de balance des paiements du FMI (BPM6), les dépenses liées à la santé dans le cadre des évacuations sanitaires (EVASAN) sont désormais intégrées au débit de la ligne Voyages (Source : Cafat).

Graphique 11 : Évolution des principaux soldes des services

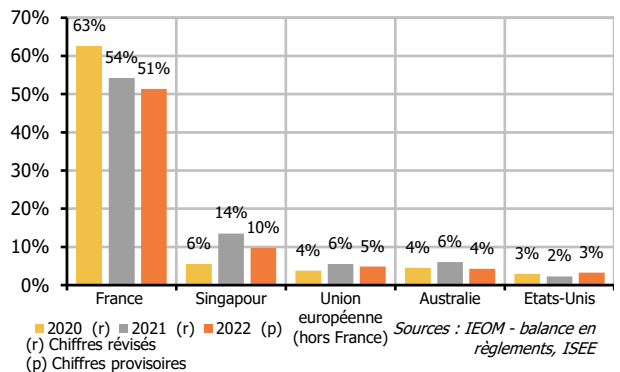


Graphiques 12 et 13 : Répartition géographique des échanges de services

Les 5 principaux clients de la Nouvelle-Calédonie
(% des exportations de services)



Les 5 principaux fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie
(% des importations de services)



La France, premier partenaire en matière d'échanges de services

La France concentre 77 % des recettes et 51 % des dépenses de services. Au crédit, il s'agit principalement des dépenses civiles et militaires des administrations publiques. Au débit, la France fournit des services destinés aux entreprises calédoniennes, ainsi que des

services de transports et de voyages (dépenses des Calédoniens en Métropole).

Singapour confirme sa place de second fournisseur de services (essentiellement sur les services de transports maritimes liés à l'approvisionnement énergétique du territoire).

1.3 Revenus primaires : le solde excédentaire continue de se contracter

Les revenus primaires représentent les flux qui reviennent aux agents économiques pour leur participation au processus de production ou aux flux de dividendes et d'intérêts avec le reste du monde.

La balance des revenus primaires, structurellement excédentaire, se dégrade pour la deuxième année consécutive (- 4,2 milliards XPF) pour s'établir à 33,6 milliards XPF.

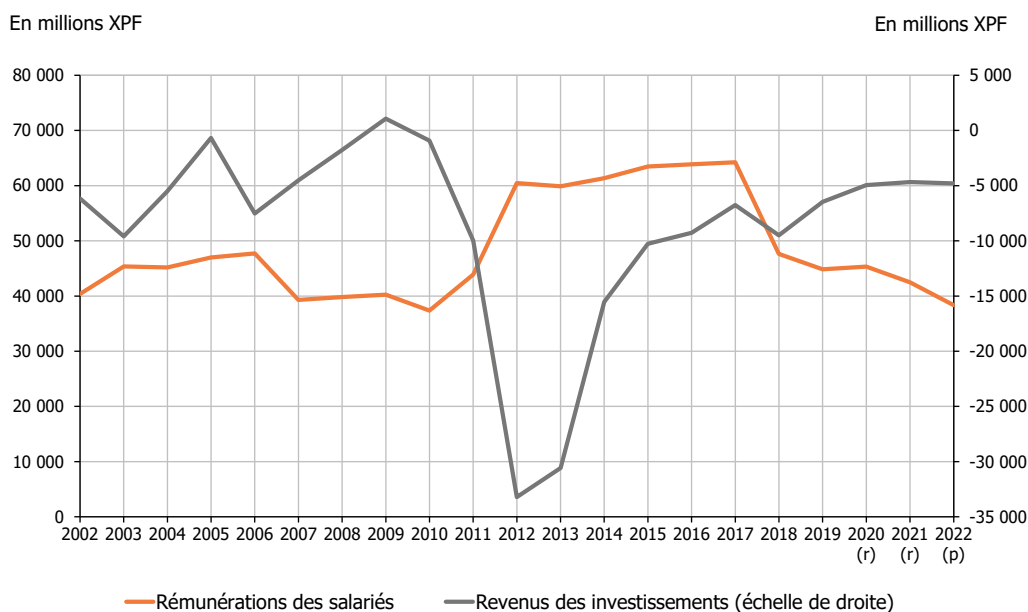
Cette réduction s'explique par la contraction du solde excédentaire sur la rémunération des salariés (-4,1 milliards XPF). Ce solde excédentaire de 38,4 milliards XPF correspond au total des salaires versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés

résidents : ces flux proviennent quasi exclusivement de France et concernent essentiellement les rémunérations des agents des administrations publiques⁴.

D'autre part, les salaires versés par des acteurs résidents à des travailleurs non-résidents augmentent de 1,2 milliard XPF pour atteindre 7,4 milliards XPF.

Les **revenus des investissements** qui correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, de portefeuille etc.) **affichent un solde déficitaire** de 4,8 milliards XPF, stable depuis 2020.

Graphique 14 : Évolution des soldes des revenus primaires



(r) Chiffres révisés
(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

⁴ À partir de 2018, les rémunérations des salariés (de l'administration publique) comprennent les salaires versés aux opérateurs de l'État (IRD, ADEME, Météo France...) et à l'Université de Nouvelle-Calédonie. Les salaires versés aux agents de l'administration publique ne sont plus comptabilisés en brut afin de faire figurer les salaires nets réellement versés en Nouvelle-Calédonie.

1.4 Revenus secondaires : les transferts de l'État reculent avec la fin de la crise sanitaire

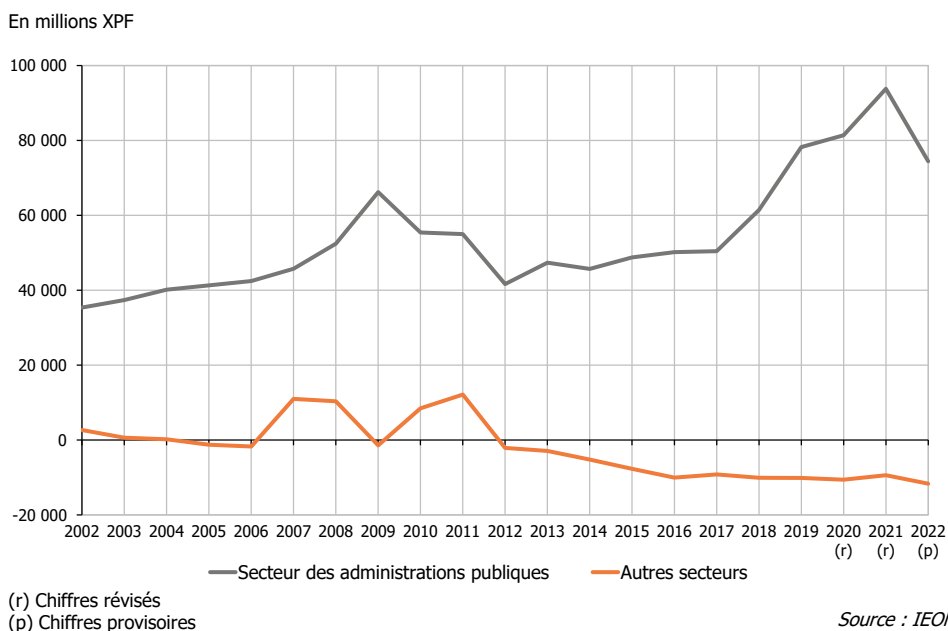
Les revenus secondaires représentent les transferts courants entre résidents et non résidents. Leur solde excédentaire s'établit à 62,8 milliards XPF en 2022, en baisse de 21,6 milliards XPF par rapport à 2021, principalement en raison du recul des revenus des administrations publiques.

Les **revenus secondaires des administrations publiques** sont composés, au crédit, des dépenses d'intervention de l'État (dotations aux collectivités, subventions d'investissement, Fonds de solidarité), des cotisations sociales versées aux organismes calédoniens et des prestations sociales et pensions versées aux personnels résidents⁵. Au débit, il s'agit des cotisations sociales et des cotisations aux caisses de retraite versées en France métropolitaine. Le solde de ces revenus, structurellement excédentaire, s'élève à 74,4 milliards XPF en 2022, en contraction de 19,4 milliards XPF.

Cette baisse intervient dans un contexte de sortie de crise sanitaire en 2022 et donc de réduction des mesures exceptionnelles de soutien de l'État.

Du côté des **ménages et entreprises calédoniens (revenus secondaires des autres secteurs)**, le solde des envois de fonds des agents économiques s'améliore à -0,7 milliard XPF (contre -1,7 milliard XPF en 2021), tandis que le solde des autres transferts (donations, autres transferts sans réciprocité) se dégrade pour atteindre -10,9 milliards XPF (-3,3 milliards XPF).

Graphique 15 : Évolution des soldes des revenus secondaires



⁵ À partir de 2018, les cotisations sociales (issues des salaires versés aux agents de l'administration publique) sont déclarées dans les revenus secondaires des APU. Seule la part des cotisations salariales et patronales versées à des organismes calédoniens est comptabilisée. Par exemple, les cotisations patronales, payées par l'État et versées à des organismes métropolitains ne rentrent pas dans le périmètre de la balance des paiements.

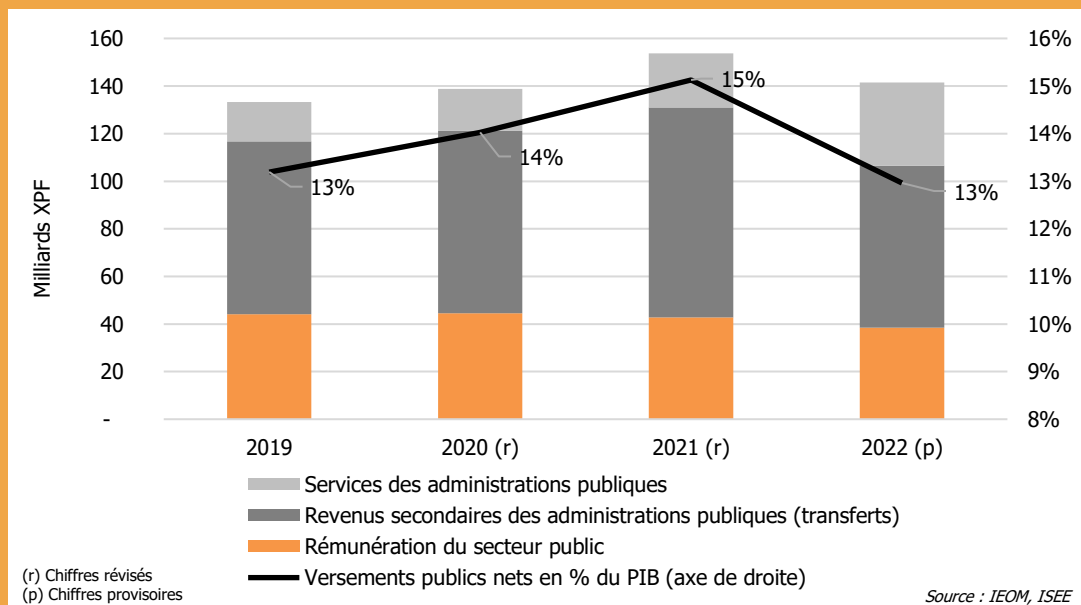
Encadré 1 : Les versements publics retrouvent leur niveau d'avant-crise⁶

En 2022, les **versements publics bruts** en Nouvelle-Calédonie représentent 31 % du total des crédits du compte de transactions courantes, soit **155,7 milliards XPF**. Ils se contractent de 6,3 % (soit -10,4 Md XPF) par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle l'État avait accordé des aides spécifiques afin de faire face à la pandémie (hausse du fonds de solidarité, apport d'une subvention...).

Ils sont composés pour l'essentiel de versements de l'État sous la forme de services, de salaires nets, de cotisations sociales versées à des organismes calédoniens (CAFAT/RUAMM, Caisse Locale de Retraite...), de pensions, de dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention (contrats de développement compris) des collectivités publiques et des forces armées en Nouvelle-Calédonie, de subventions... Les versements nets sont obtenus en retirant au crédit les versements effectués par les résidents calédoniens au secteur public métropolitain, principalement constitués des cotisations sociales et transferts unilatéraux.

En **termes nets**, les **versements publics reculent de 7,9 %** et s'établissent à **141,5 milliards XPF** (153,7 Md XPF en 2021). Ils représentent 13 % du PIB 2022, retrouvant ainsi leur niveau de 2019 précédant la crise sanitaire. Les versements publics nets par habitant s'élèvent à 525 000 XPF/habitant.

Graphique 16 : Versements publics en Nouvelle-Calédonie



⁶ Précisions sur le périmètre des versements publics à partir de 2018 :

- Ajout des salaires versés aux opérateurs de l'État (IRD, Ademe, Météo France...) et à l'Université de Nouvelle-Calédonie.
- Les salaires versés aux agents de l'administration publique ne sont plus comptabilisés en brut afin de faire figurer les salaires nets réellement versés en Nouvelle-Calédonie.
- Prise en compte des cotisations salariales et patronales versées en Nouvelle-Calédonie uniquement.

II. Compte financier

En 2022, les flux financiers entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde enregistrent des entrées nettes de 34,5 milliards XPF (contre 47,9 milliards XPF en 2021 et 26,4 milliards XPF en 2020). Ils se composent notamment des investissements directs en Nouvelle-Calédonie liés à l'industrie minière. L'évolution des soldes du compte financier (graphique 17) révèle les engagements nets dont bénéficie l'économie calédonienne, principalement via les investissements directs étrangers, pour faire face à son besoin structurel de financement.

2.1 Investissements directs : les flux de trésorerie se contractent fortement

Les **investissements directs étrangers (IDE) se soldent par des entrées nettes de capitaux** en Nouvelle-Calédonie de 21,7 milliards XPF, soit 55,4 milliards XPF de moins qu'en 2021. Ils reflètent des investissements directs étrangers en Nouvelle-Calédonie (IDE entrants) moins importants qu'en 2021, année enregistrant des entrées nettes de capitaux particulièrement élevées.

Les IDE nets entrants diminuent de 49,8 milliards XPF, pour s'établir à 30,3 milliards XPF.

Pour rappel, le besoin de capitaux étrangers lié aux projets métallurgiques a progressivement diminué à partir de 2012 (249 milliards XPF), en lien avec la fin de la construction et la phase de montée en charge de nouvelles usines. De 2018 à 2021 ces IDE ont retrouvé des niveaux significatifs mais ont changé de nature : ils couvrent une partie des pertes générées par les exercices déficitaires des opérateurs du secteur métallurgique et permettent de financer la poursuite des activités des usines.

En 2022, les trois métallurgistes enregistrent à nouveau des pertes élevées qui ne sont plus autant compensées par des entrées de capitaux. Dans la globalité, 2022 ressort comme un point bas en termes soutien financier des actionnaires étrangers auprès des métallurgistes calédoniens. A noter que l'évolution à la baisse des IDE entrants en termes de capital social est liée à la particularité de l'année 2021 avec la cession de VALE NC.

Les **investissements immobiliers nets (achats moins ventes) des non-résidents en Nouvelle-Calédonie s'inscrivent en hausse en 2022** (269 millions XPF après 0,2 million XPF en 2021) suite à la réouverture des frontières. Ces opérations immobilières sont réalisées principalement par des métropolitains qui représentent 99 % des acheteurs.

Graphique 17 : Évolution des soldes du compte financier

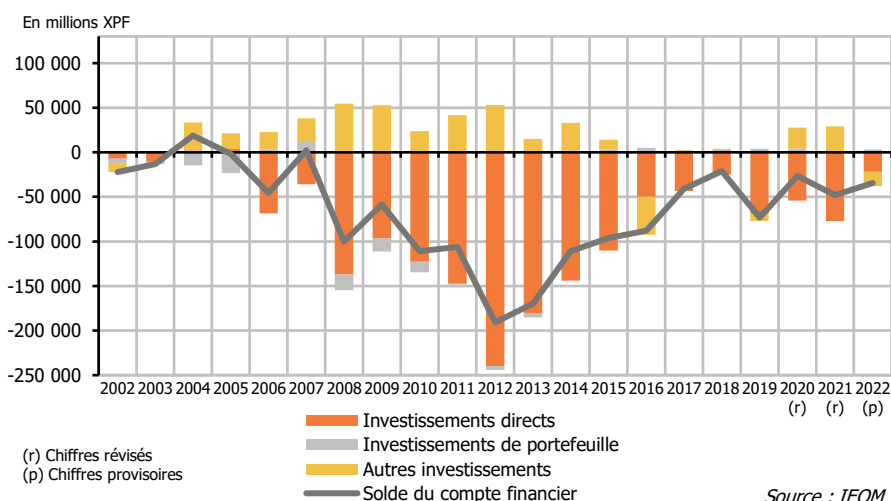


Tableau 2 : Soldes des investissements directs en Nouvelle-Calédonie

En millions XPF	2020 (r)	2021 (r)	2022 (p)	Variations 22/21
Soldes des IDE	-54 128	-77 043	-21 683	55 360
Solde IDE entrants (-), dont	59 866	80 070	30 255	-49 816
Capital social (*)	-12	44 597	259	-44 338
Investissements immobiliers	-264	0	269	268
Autres opérations	60 142	35 474	29 727	-5 747
Solde IDE sortants (+), dont	5 738	3 027	8 572	5 544
Capital social (*)	1 714	124	4 918	4 794
Investissements immobiliers	3 944	2 990	2 338	-652
Autres opérations	80	-87	1 316	1 403

(*) hors investissements immobiliers

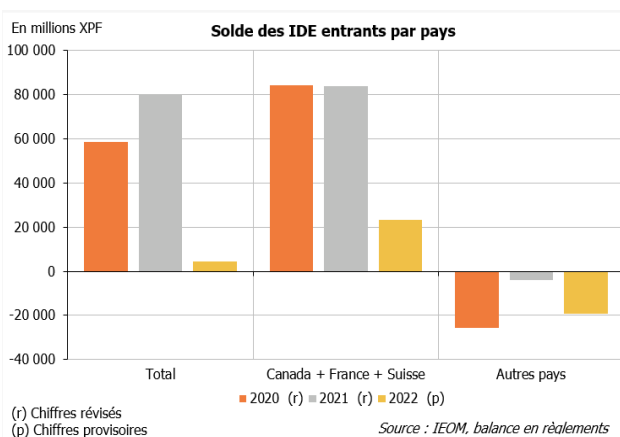
(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

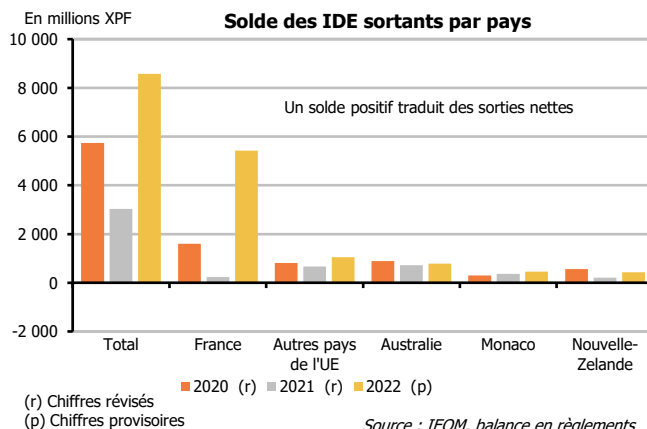
Les investissements directs nets sortants de la Nouvelle-Calédonie s'élevaient à 8,6 milliards XPF, soit 5,5 milliards XPF de plus qu'en 2021 reflétant des sorties nettes de capitaux. Les achats immobiliers des Calédoniens à l'étranger diminuent légèrement en solde net (achats moins ventes) pour s'établir à 2,3 milliards XPF. Les résidents calédoniens ont investi principalement en France (46 % des achats), Australie (16 %), Nouvelle-Zélande (8 %), et Monaco (7 %).

Graphiques 18 et 19 : Répartition géographique des investissements directs entrants/sortants



2.2 Investissements de portefeuille : hausse des achats de titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie après une année 2021 exceptionnellement basse

Les investissements de portefeuille, qui recensent les placements des résidents dans des titres émis hors de la Nouvelle-Calédonie, **se traduisent par des sorties de capitaux** de 3,3 milliards XPF, en nette augmentation par rapport à l'année 2021 (année de crise sanitaire sur le territoire), mais proche des niveaux de 2020. Les résidents continuent d'effectuer des placements à l'étranger afin de diversifier leur patrimoine.



2.3 Autres investissements et équilibre global de la balance des paiements : des entrées nettes de capitaux après deux années de sorties nettes

Les autres investissements, qui regroupent toutes les autres opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents, affichent des entrées nettes de 16,1 milliards XPF en 2022 (après des sorties nettes de 28,3 milliards XPF en 2021).

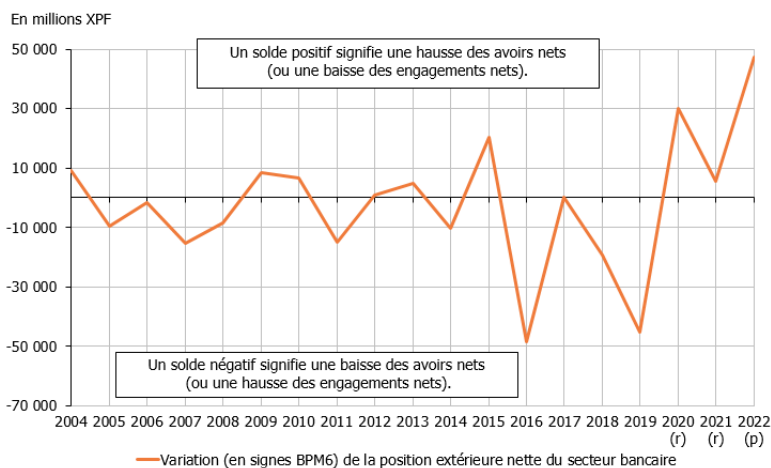
Alors que les **avoirs des entreprises et ménages** (« autres secteurs ») augmentent de 9,4 milliards XPF, leurs **engagements** vis-à-vis de l'extérieur du territoire s'accroissent de 34,4 milliards XPF. Cette évolution des engagements s'explique essentiellement par le prêt de 26,2 milliards XPF accordé par l'État à Prony Resources en mars 2022 pour financer la poursuite du projet Lucy.⁷

La **position extérieure nette du secteur bancaire reste déficitaire** (-94,9 milliards XPF) mais ce déficit se réduit nettement (46,3 milliards XPF) sur l'année 2022.

Cette réduction, observée depuis 2020, s'explique en partie par le changement de dimension de la politique monétaire mise en place par l'IEOM depuis 2019. Des lignes de refinancement de montants élevés sont depuis accessibles aux banques, qui, de fait, ont moins recours à des ressources hors du territoire pour se refinancer.

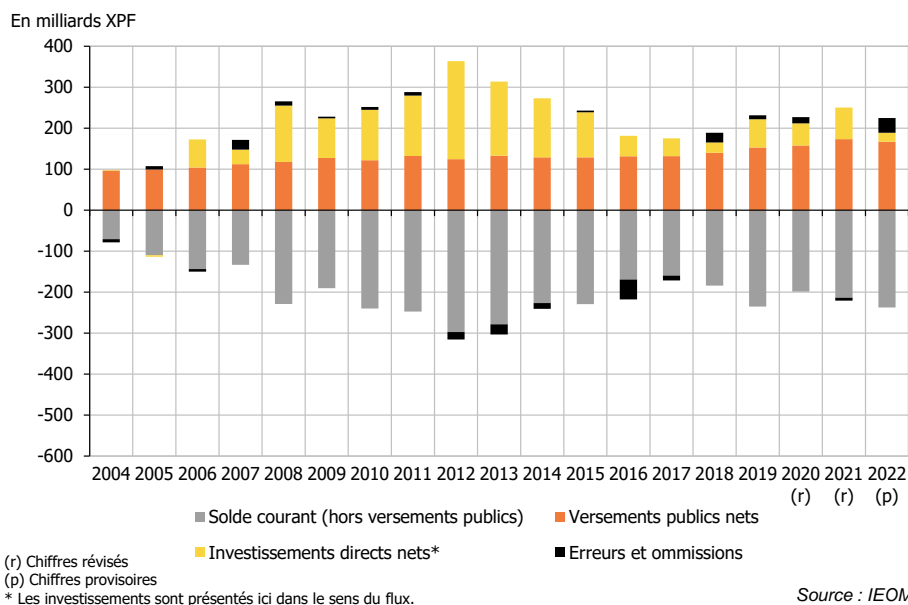
Enfin, les **engagements des administrations publiques** s'accroissent de nouveau (15,2 milliards XPF en 2022 contre 6,3 milliards XPF en 2021) en raison du prêt de l'AFD de 20,9 milliards XPF signé en juillet 2022. Ce prêt garanti par l'État a été attribué pour financer le soutien aux comptes sociaux, les dernières dépenses de gestion de la crise liée au Covid-19, et le plan de relance économique du territoire.

Graphique 20 : Solde des autres investissements du secteur bancaire



Source : SURFI - IEOM

⁷ Loi n° 2021 1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, comptes de concours financiers.

Graphique 21 : Équilibre global de la balance des paiements en Nouvelle-Calédonie

L'équilibre global de la balance des paiements montre que la Nouvelle-Calédonie présente un besoin de financement structurel lié au déficit de sa balance courante. Ce besoin de financement est en partie compensé par les versements publics et par les investissements directs entrants. Ainsi, les versements publics nets et les investissements directs permettent de financer 164 milliards XPF du déficit courant, qui atteint 212 milliards XPF en 2022 (hors versements publics).

Encadré 2 : Les révisions des données antérieures de la balance des paiements

Dans le cadre de la publication du rapport annuel, les données des deux années précédentes sont également révisées. Ces révisions permettent d'intégrer des compléments ou des corrections *a posteriori*. Les principales évolutions s'expliquent par l'enrichissement de la collecte pour les postes « *Services divers aux entreprises* » (pour 2020 et 2021), et « *Avoirs des autres investissements des autres secteurs* » (pour 2021).

Tableau 3 : Principales révisions des données 2020 et 2021

En millions XPF	Données 2020				Données 2021		
	Rapport annuel 2020	Rapport annuel 2021	Rapport annuel 2022	Ecart	Rapport annuel 2020	Rapport annuel 2021	Ecart
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	-25 483	-32 970	-40 854	-7 884	-34 835	-40 491	-5 656
BIENS	-79 529	-88 871	-88 871	0	-95 655	-95 551	104
SERVICES	-44 791	-55 302	-63 186	-7 884	-62 639	-67 143	-4 505
Services d'assurances	1 485	-8 029	-8 029	0	-9 110	-8 796	314
REVENUS PRIMAIRES	44 249	40 370	40 370	0	38 200	37 791	-410
Revenus des investissements	-4 925	-4 946	-4 946	0	-4 650	-4 680	-30
Investissements de portefeuille	2 033	2 011	2 011	0	1 356	288	-1 068
Autres	-6 617	-6 617	-6 617	0	-5 918	-4 880	1 037
REVENUS SECONDAIRES	54 588	70 832	70 832	0	85 258	84 412	-846
Secteur des administrations publiques	65 181	81 408	81 408	0	95 237	93 806	-1 431
COMPTE FINANCIER	-22 539	-26 381	-26 381	0	-43 303	-47 879	-4 576
Investissements directs	-54 431	-54 128	-54 128	0	-77 043	-77 043	0
Extérieur vers Nouvelle-Calédonie	60 169	59 866	59 866	0	80 070	80 070	0
Autres investissements	27 559	23 374	23 374	0	30 655	28 321	-2 334
Avoirs	120	-6 452	-6 452	0	85 122	82 788	-2 334
Engagements	-27 440	-29 826	-29 826	0	54 467	54 467	0
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	3 441	7 087	14 971	7 884	-7 970	-6 890	1 080

III. ANNEXES

3.1 Les tableaux statistiques

Tableau 4 : Balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie

En millions XPF	Crédits			Débits			Soldes		
	2020 (r)	2021 (r)	2022 (p)	2020 (r)	2021 (r)	2022 (p)	2020 (r)	2021 (r)	2022 (p)
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	372 768	385 589	503 254	413 623	426 080	573 736	-40 854	-40 491	-70 482
BIENS	180 772	186 297	296 180	269 643	281 848	388 926	-88 871	-95 551	-92 746
Marchandises générales	180 526	186 076	295 923	270 491	280 533	387 289	-89 965	-94 456	-91 366
<i>données douanières</i>	180 367	185 894	295 702	270 704	280 759	386 939	-90 337	-94 865	-91 237
<i>corrections</i>	-211	-133	0	-432	-235	0	221	102	0
<i>avitaillement</i>	370	315	221	219	8	350	151	307	-129
Négoce international	246	221	257	-848	1 316	1 637	1 095	-1 095	-1 380
SERVICES	44 439	42 529	72 561	107 625	109 673	146 628	-63 186	-67 143	-74 067
Transports	8 679	7 297	10 474	35 633	38 792	48 398	-26 954	-31 494	-37 924
<i>maritimes</i>	3 327	3 357	2 659	26 330	32 208	37 515	-23 003	-28 851	-34 857
<i>aériens</i>	5 352	3 940	7 815	9 303	6 583	10 882	-3 951	-2 643	-3 067
<i>Autres</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyages	3 269	346	7 116	8 386	3 788	13 320	-5 117	-3 442	-6 204
Services de communication	1 095	802	843	1 585	3 710	4 385	-490	-2 909	-3 542
Services de construction	11	128	99	82	258	1 823	-71	-129	-1 724
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus	1	64	13	57	62	463	-56	2	-451
Services d'assurances	6 887	6 849	8 692	14 916	15 645	17 511	-8 029	-8 796	-8 819
Services financiers	192	203	728	1 569	2 476	282	-1 377	-2 273	446
Services d'informatique et d'information	87	146	317	1 889	2 226	2 460	-1 803	-2 080	-2 143
Redevances et droits de licence	38	26	44	88	49	76	-51	-23	-33
Autres services aux entreprises	4 086	3 263	7 682	35 357	33 972	38 983	-31 271	-30 709	-31 300
<i>Autres services commerciaux</i>	993	677	1 876	2 308	1 878	5 387	-1 315	-1 201	-3 511
<i>Locations</i>	668	476	1 051	430	293	2 174	238	183	-1 124
<i>Services divers aux entreprises</i>	2 424	2 110	4 756	32 618	31 801	31 421	-30 194	-29 692	-26 665
Services personnels, culturels et récréatifs	280	346	871	7 991	8 652	18 850	-7 711	-8 306	-17 979
Services des administrations publiques	19 814	23 058	35 682	73	42	76	19 742	23 016	35 605
REVENUS PRIMAIRES	57 637	53 750	53 429	17 267	15 959	19 879	40 370	37 791	33 550
Rémunération des salariés	50 824	48 695	45 776	5 508	6 224	7 421	45 316	42 471	38 354
Revenus des investissements	6 813	5 054	7 654	11 759	9 735	12 458	-4 946	-4 680	-4 804
<i>Investissements directs</i>	2	57	335	342	146	149	-341	-88	186
<i>Investissements de portefeuille</i>	3 396	2 210	3 544	1 384	1 922	2 337	2 011	288	1 208
<i>Autres</i>	3 416	2 787	3 775	10 032	7 667	9 973	-6 617	-4 880	-6 198
REVENUS SECONDAIRES	89 920	103 012	81 083	19 088	18 600	18 302	70 832	84 412	62 781
Secteur des administrations publiques	84 773	96 538	77 557	3 365	2 733	3 130	81 408	93 806	74 428
Autres secteurs	5 147	6 474	3 526	15 724	15 868	15 172	-10 577	-9 394	-11 646
<i>Envois de fonds des travailleurs</i>	1 041	1 067	1 042	2 582	2 821	1 754	-1 541	-1 754	-712
<i>Autres transferts</i>	4 106	5 407	2 484	13 141	13 047	13 419	-9 036	-7 640	-10 934
COMPTE DE CAPITAL	410	390	153	908	888	330	-498	-498	-177
Transferts en capital	410	390	153	908	888	325	-498	-498	-172

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

En millions XPF	Soldes		
	2020 (r)	2021 (r)	2022 (p)
COMPTE FINANCIER	-26 381	-47 879	-34 520
Investissements directs	-54 128	-77 043	-21 683
Nouvelle-Calédonie à l'étranger	5 738	3 027	8 572
<i>Capital social</i>	5 658	3 114	7 256
<i>Autres opérations</i>	80	-87	1 316
Étranger à Nouvelle-Calédonie	59 866	80 070	30 255
<i>Capital social</i>	-276	44 597	528
<i>Autres opérations</i>	60 142	35 474	29 727
Investissements de portefeuille	4 373	842	3 292
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	4 373	841	3 291
<i>Emissions</i>	172	52	170
<i>Négociations</i>	4 830	1 494	3 398
<i>Remboursements</i>	-629	-704	-276
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	0	-1	-1
<i>Emissions</i>	0	0	0
<i>Négociations</i>	0	0	0
<i>Remboursements</i>	0	-1	-1
Autres Investissements	23 374	28 321	-16 129
Avoirs	-6 452	82 788	-2 013
Prêts	-480	81 196	830
<i>Dont secteur bancaire</i>	-28 684	-2 825	10 804
<i>Dont autres secteurs</i>	55 386	67 984	12 270
Autres avoirs	-5 972	1 592	-2 843
Engagements	-29 826	54 467	14 116
Prêts	-26 642	44 256	17 166
<i>Dont administrations publiques</i>	24 521	6 265	15 209
<i>Dont secteur bancaire</i>	-55 593	-7 176	-35 512
<i>Dont autres secteurs</i>	4 431	45 168	37 469
Autres engagements	-3 184	10 211	-3 050
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	14 971	-6 890	36 140
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0

Source : IEOM

Tableau 5 : Données douanières par produit de la Nouvelle-Calédonie

En milliards XPF	Exportations			Importations			Soldes		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Total (CAF/FAB) dont	180,3	185,8	295,0	270,7	280,8	387,0	-90,4	-95,0	-92,0
Biens d'investissements	6,6	5,5	3,8	79,6	82,3	91,7	-73,0	-76,8	-87,9
Biens de consommation durable	0,2	0,2	0,4	8,9	10,0	10,5	-8,7	-9,8	-10,1
Biens de consommation non durable	2,5	2,0	2,7	63,5	67,8	71,1	-61,0	-65,8	-68,4
Biens intermédiaires	169,7	176,0	287,1	61,8	64,1	86,5	107,9	111,9	200,6
Énergie	0,00	0,01	0,01	49,8	49,3	118,7	-49,8	-49,3	-118,7
Autres	1,3	2,1	1,0	7,1	7,3	8,5	-5,8	-5,2	-7,5

Sources : Douanes - ISEE

Tableau 6 : Données douanières par pays partenaire de la Nouvelle-Calédonie

% du total des exportations / importations	Exportations			Importations		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Chine	56,9%	46,6%	55,2%	12,1%	13,1%	11,1%
Corée du sud	13,0%	14,0%	14,2%	2,6%	2,0%	1,3%
Japon	9,0%	10,2%	11,3%	3,0%	4,3%	5,0%
Taiwan	5,6%	10,0%	7,5%	0,6%	0,5%	1,0%
Pays-bas	0,5%	0,2%	2,2%	0,7%	0,7%	0,6%
France métropolitaine	2,8%	3,2%	1,9%	22,3%	24,6%	17,7%
États-Unis	2,5%	3,4%	1,6%	3,8%	3,1%	3,5%
Espagne	1,9%	4,2%	1,2%	1,8%	1,6%	1,3%
Australie	0,6%	0,7%	0,6%	10,0%	9,4%	17,2%
Singapour	0,8%	0,2%	0,0%	10,7%	10,4%	14,2%
Autres pays de l'UE	5,3%	7,0%	5,0%	17,2%	15,4%	11,9%

N.B. : Les parts sont exprimées en valeur CAF/FAB. Les importations sont classées par pays d'origine.

Sources : Douanes - ISEE

Tableau 7 : Services par pays partenaire de la Nouvelle-Calédonie

En % du total des services	Crédits			Débits		
	2020 (r)	2021 (r)	2022 (p)	2020 (r)	2021 (r)	2022 (p)
France	82%	83%	77%	63%	54%	51%
Union européenne (hors France)	1%	2%	2%	4%	6%	5%
Australie	2%	5%	3%	4%	6%	4%
Etats-Unis	1%	4%	3%	3%	2%	3%
Suisse	0%	0%	2%	1%	1%	3%
Japon	1%	1%	1%	4%	3%	4%
Italie	0%	1%	1%	1%	2%	1%
Nouvelle-Zélande	0%	0%	0%	1%	2%	1%
Singapour	2%	1%	0%	6%	14%	10%
Vanuatu	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Hong-Kong	0%	0%	0%	0%	1%	2%
Autres pays	10%	1%	11%	13%	9%	15%

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Sources : IEOM, ISEE

N.B. : Les données sont tirées des balances en règlements, à l'exception du poste "Voyages" pour lesquelles les données sont estimées à partir d'une enquête sur le tourisme

Tableaux 8 et 9 : Répartition géographique des investissements immobiliers
Investissements immobiliers de la Nouvelle-Calédonie à l'extérieur en 2022

En millions XPF	Montants	Part en %
Achats (crédits) dont	5 906	100,0
Union européenne	3 410	57,7
dont France	2 704	45,8
Australie	950	16,1
Vanuatu (Ex-Nouvelles Hébrides)	15	0,3
Nouvelle-Zélande	470	8,0
Autres pays	1 061	18,0
Ventes (débits) dont	3 568	100,0
Union européenne	3 097	86,8
dont France	3 050	85,5
Australie	188	5,3
Etats-Unis D'amérique	114	3,2
Hong-Kong	60	1,7
Nouvelle-Zélande	38	1,1
Autres pays	72	2,0
Solde (achats - ventes) dont	2 338	100,0
Union européenne	314	13,4
dont France	-346	-14,8
Australie	762	32,6
Vanuatu (Ex-Nouvelles Hébrides)	4	0,2
Monaco	432	18,5
Nouvelle-Zélande	432	18,5
Autres pays	395	16,9

Source : IEOM, balance en règlements

Investissements immobiliers de l'extérieur en Nouvelle-Calédonie en 2022

En millions XPF	Montants	Part en %
Achats (crédits) dont	269	100,0
Union européenne	267	99,2
dont France	267	99,2
Autres pays	2	0,8
Ventes (débits) dont	0,63	100,0
Union européenne	0	0,0
dont France	0	0,0
Australie	0,63	100,0
Solde (achats - ventes) dont	268,66	100,0
Union européenne	267,12	99,4
dont France	267,119	99,4
Australie	-0,628	-0,2
Autres pays	2,166	0,8

Source : IEOM, balance en règlements

3.2 La méthodologie de la balance des paiements

Principes généraux de la balance des paiements

Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenu auprès de banques résidentes).

Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'informations clés. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribue à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. De 1999 à 2009, la balance

des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend pour référence les textes règlementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes règlementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site internet de l'IEOM (<http://www.ieom.fr>, rubrique « balance des paiements »).

Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie est réalisée, dans un délai de quatorze mois après la clôture de l'exercice. Les révisions annuelles interviennent sur les trois années précédentes.

Conventions de signes

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, en méthodologie « BPM 6 », un chiffre positif reflète une augmentation des avoirs ou des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires, un chiffre négatif représente une diminution des avoirs ou des engagements.

Concepts et définitions clés

Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- sont résidentes les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- sont non-résidentes les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud). Sont également non-résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

Nouvelle-Calédonie / extérieur

La Nouvelle-Calédonie établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur répartie entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France métropolitaine, les départements d'outre-mer [Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte], Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » auquel sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- les autorités monétaires c'est-à-dire l'IEOM ;
- les administrations publiques : collectivités locales, organismes de sécurité sociale ;
- les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- les autres secteurs à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles et commerciales, assurances, OPCVM non monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

Sources statistiques

Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes⁸.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : <https://www.ieom.fr>.

• **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.

• **Les administrations publiques** (DFIP, forces armées).

• **Les déclarants directs :**

- les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil ;
- les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour

les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil ;

- les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.

• **Les douanes**

Les douanes via l'ISEE transmettent à l'IEOM les données relatives aux exportations et aux importations de biens.

• **Les voyageurs**

Les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs quittant le territoire ou entrant dans le territoire, permettent d'alimenter les lignes « voyages » des balances des paiements. Elles sont conduites par l'ISEE.

Les informations complémentaires

• **La base des agents financiers (SURFI)**

Elle est gérée par l'IEOM et est utilisée pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents, ainsi que certains flux.

⁸ Un ensemble de seuils permet néanmoins d'alléger la charge déclarative.

Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- le compte de transactions courantes, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;
- le compte de capital, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- le compte financier qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Enfin, le poste « erreurs et omissions » est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction, mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

Le compte de transactions courantes

A. Les biens

• Les marchandises générales

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriées ;

- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

• L'avitaillement

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Nouvelle-Calédonie tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

• Le négoce international

Il s'agit des règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier calédonien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises calédoniennes ne quittant pas le territoire douanier calédonien.

B. Les services

• Les transports

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

• Les services de communication

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

• Les services de construction

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfiques de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduits par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

● Les services d'assurance

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurance résidentes et *vice versa*. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

● Les services financiers

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

● Les autres services aux entreprises

Ils sont décomposés en autres services commerciaux, locations et services divers aux entreprises. Les services divers aux entreprises rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

● Les services personnels, culturels et récréatifs

Ils sont subdivisés en services audiovisuels et annexes et autres services personnels et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensés par ailleurs.

● Les services des administrations publiques

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires et des gendarmes consommée localement.

● La rubrique « voyages »

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'extérieur.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non résidentes en Nouvelle-Calédonie et au débit celles des résidents à l'extérieur de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transport.

Jusqu'en 2007 en Nouvelle-Calédonie, les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISEE en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la « France ».

C. Les revenus primaires

Les revenus primaires sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements. Les rémunérations des salariés comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement. Les revenus des investissements correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

D. Les revenus secondaires

Les revenus secondaires sont ventilés par secteur. Les revenus secondaires des administrations publiques comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes). Les revenus secondaires des autres secteurs sont ventilés en deux rubriques : les envois de fonds des travailleurs et les autres opérations. Les envois de fonds de travailleurs reprennent les montants transférés à l'extérieur par des travailleurs résidents

et *vice versa*. Les autres opérations comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance) ; les dons et versements humanitaires ; les subventions et donations ; les indemnités pour rupture de contrat ; etc.

Le compte financier

A. Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne capital social), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne « autres opérations »).

Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

B. Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats

à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs, des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

C. Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- les avoirs de l'IEOM retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France métropolitaine qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- les engagements des administrations publiques renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement, Dexia ou la Caisse des dépôts et consignations) ;
- les avoirs et engagements du secteur bancaire permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur.
- les avoirs de réserve : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : Ivan Odonnat
Responsable de la rédaction : Yann CARON
Rédaction : Jérémy CHARBONNEAU, David CHATELAIN, Arnaud HUC, Axèle MILOUD, Dorian TITO.
Éditeur : IEOM
Dépôt légal : février 2023 - ISSN 2427-9838 (en ligne)

